

Infos PEP 35

N° 49 octobre 2014

Le Centre Angèle Vannier prochainement sur France 5

Le Centre Angèle Vannier pour déficients visuels au « Magazine de la Santé » sur France 5.

Réalisateur indépendant pour les chaînes françaises depuis 15 ans, Grégoire GOSSET collabore régulièrement avec le Magazine de la Santé (France 5) qui lui laisse une grande autonomie dans le choix de ses

sujets et la manière de les traiter.

C'est lors d'une première rencontre avec l'établissement, que l'envie est venue à M. GOSSET de filmer le quotidien des enfants de la SEHA et de la SEES. Ce documentaire de 40 mn sur le Centre Angèle Vannier sera

(Suite page 2)



LES PEP 35 - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ILLE ET VILAINE

Centre Alain Savary 4 Bd Volclair - BP 70345 - 35203 RENNES Cedex 2
Tél. 02.99.86.13.30 - Fax. 02.99.50.10.66
adpep35@pep35.org
www.pep35.org

Les
pep
35
La solidarité en action



(Suite de la page 1)

diffusé au début de l'année 2015 en plusieurs épisodes. Il racontera Angéla, Alexis, Manolita, Théodore, Valentin, Lola, Maiwenn, Melaine, Lucas et les autres..., la classe, le groupe, les rééducations, les sorties, les anniversaires, les cris, les pleurs, la joie, la tristesse autant de moments qui seront captés par Grégoire dont le but sera d'immerger sa caméra au cœur des groupes afin de partager le quotidien

des enfants et de tous les professionnels qui interviennent auprès d'eux.



Grégoire Gosset travaille seul. Son souhait : faire oublier la présence de la caméra pour mieux capter les situations spontanées, pour filmer des moments de la « vraie vie », des attitudes naturelles.

Dans nos premiers échanges il me disait son aspiration à réaliser un documentaire

humain, vivant et sans tabous. Un documentaire qui aborde aussi bien les victoires que les défaites. Un documentaire qui fasse partager des tranches de vie au Centre Angèle Vannier



Grégoire Gosset a commencé le tournage il y a un mois maintenant. Il nous dit :

« J'ai passé du temps avec le groupe SEHA et je dois dire que l'accueil, aussi bien de la part du personnel que des enfants, a été excellent et me motive réellement pour aller plus loin. »

Depuis, il a également rencontré les enfants de la SEES ainsi que les professionnels qui les accompagnent.

Ce sont quelques uns de ces premiers moments de partage que nous vous présentons en exclusivité.

*Yves LECOMPTE,
Directeur du Centre Angèle Vannier*

*Grégoire GOSSET,
Réalisateur*

EDITORIAL : PLACE FAITE AUX USAGERS ET A LEUR FAMILLE

Dans son projet 2012-2017 la Fédération des PEP souhaite agir pour une émancipation de tous et de toutes à leurs droits de citoyens.

Il y est affirmé :

« Notre projet met au premier plan de nos activités l'accompagnement de la personne, dimension transversale à l'ensemble de nos secteurs. Cette prise en considération de la personne dans sa globalité constitue le principe de cohérence, clé de l'opérationnalité de chacune des actions conduites par notre réseau. Elle s'exerce avant

tout comme une démarche et place la personne, responsable de son projet de vie librement défini, au cœur des préoccupations et de l'action. Les établissements et services PEP sont ainsi les interlocuteurs et les partenaires de la personne accompagnée (enfants, jeunes, adultes, familles) ou de son représentant légal. »

L'un des axes de travail que l'Association des PEP 35 se donne pour les années à venir est la re-considération de la place faite aux usagers et à leur famille.

(Suite page 4)

La loi du 2 janvier 2002 a eu une fonction de déclencheur pour cette réflexion.

Elle rappelle les droits et libertés des personnes accueillies et précise que nous devons élaborer AVEC la personne accueillie ou son représentant légal le contrat de séjour ou le Document Individuel de Prise en Charge.

Elle précise également qu'à « toute personne prise en charge par des établissements sociaux ou médico-sociaux il est assuré la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne. »

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement en fonction du Projet Personnalisé de Scolarisation. Les parents sont pleinement associés aux décisions concernant leur enfant.

Quelques années après la parution de ces lois, où en sommes-nous dans nos établissements ?

Bien sûr, nos projets d'établissement intègrent cette nouvelle donne mais nous sommes encore loin d'une notion de co-création du projet avec les familles.

Nous devons nous interroger sur la place que nous accordons aux familles et aux usagers dans notre association, y compris dans notre Conseil d'Administration.

Aujourd'hui, trois de nos établissements médico-sociaux ont des associations de parents qui contribuent au fonctionnement de l'établissement.

Nos « Conseil de la Vie Sociale » ou « Groupes d'expression » fonctionnent correctement.

Les familles et les usagers sont représentés dans nos Comités de Gestion.

Dans « Pratiques Et Perspectives », nous invitons les parents à réagir sur les évolutions et décisions prises par le Conseil d'Administration.

Ce qu'il nous reste à faire :

- ↪ C'est inclure dans les pratiques professionnelles une place plus associée pour l'utilisateur et sa famille.
- ↪ C'est un travail sur la parole de l'utilisateur. Il faut que nous réussissions à créer des modes d'expression libres de tout lien de dépendance vis-à-vis des établissements et de leurs équipes.
- ↪ C'est trouver des solutions pour que les paroles de tous et de toutes puissent être entendues et « remonter » jusqu'au Conseil d'Administration si nécessaire.

René MOREL,
Président - Les PEP 35

Kerveiza s'associe avec l'association Merlinpinpin



L'inclusion précoce Une richesse partagée



Dans le cadre de son CAMSP Kerveiza a, depuis plusieurs années, mis en place un jardin d'enfants qui accueille 5 à 8 enfants sourds âgés de 15 mois à 3 ans, 4 matinées par semaines, dans les locaux de l'école Carle Bahon à Rennes.

Ce jardin d'enfants, appelé « le jardin des petites mains », est encadré par une éducatrice spécialisée et une AMP (aide médico psychologique) de Kerveiza. Selon leurs besoins, les enfants bénéficient de séances d'orthophonie, de psychomotricité et de soutien psychologique sur place par d'autres professionnels du CAMSP. Apprécié des familles et des enfants qui en bénéficient, ce service a besoin d'évoluer pour différentes raisons :

- ↪ L'accompagnement de ces enfants sourds ne se fait pas dans un cadre d'inclusion ; l'accueil est réalisé dans une salle réservée à cet effet au sein de l'école et il n'y a pas d'échanges avec des enfants entendant tant que la scolarité n'est pas envisagée.
- ↪ L'organisation du service (exclusivement la matinée) est contraignante pour les parents ; les mamans sont souvent obligées, même lorsque cela ne correspond pas à leur souhait, de diminuer ou d'arrêter leur activité professionnelle afin d'en bénéficier.

Sur ces deux constats nous avons interrogé les parents au sein de notre Conseil de la Vie Sociale ainsi que d'autres parents, dont les enfants plus âgés, sont passés par ce jardin d'enfants. Les réponses sont unanimes : ils auraient souhaité ou souhaitent une ouverture beaucoup plus importante et un accompagnement spécialisé assuré au sein d'un dispositif de droit commun, favorisant une inclusion précoce.

C'est pourquoi, sur les conseils de la ville de Rennes, nous nous sommes rapprochés de l'association Merlinpinpin qui gèrera, dès janvier 2016, une crèche multi-accueil à horaires élargis dans le quartier du Blossne. Ce projet de crèche de 36 berceaux a été travaillé en partenariat avec la ville de Rennes, le Conseil Général, le C.H.U et la CAF. Un tiers des enfants accueillis sera en situation de handicap ou de maladie chronique.

L'association Merlinpinpin, créée en 2008, porte des valeurs dans lesquelles notre association se retrouve pleinement. En ayant pour volonté de favoriser la mixité « enfants valides / enfants différents », le projet de Merlinpinpin s'inscrit également pleinement dans le cadre des lois 2002-2 et 2005.

Pour l'association Merlinpinpin :
« accueillir un enfant en situation de handicap, c'est accueillir un enfant comme n'importe quel enfant. Le considérer dans sa singularité, son individualité, comme une personne humaine dont les richesses

sont à découvrir... en ce sens, l'accueillir respectueusement implique de ne pas nier sa différence, ni de méconnaître ses difficultés spécifiques et celle de sa famille liées à son handicap ».

Pour les futurs enfants sourds que nous accompagnerons et pour leurs familles, ce projet est une opportunité et représente beaucoup d'avantages :

- ↪ Il favorisera la mixité enfants « sourds / enfants entendants » et permettra ainsi une reconnaissance réciproque très tôt.
- ↪ Les horaires d'accueil pourront laisser le choix aux parents d'enfants sourds de poursuivre leur travail à temps plein ou à temps partiel.
- ↪ Les professionnels spécialisés (éducatrice spécialisée, aide-médico-psychologique) qui accompagnent aujourd'hui ces enfants sourds apporteront leurs compétences au sein de la crèche dans laquelle ils seront mis à disposition.
- ↪ Outre l'accompagnement spécialisé de ces enfants, leur travail s'inscrira dans un mode inclusif et ils pourront apporter leur expertise aux professionnels directement embauchés par l'association et ce, dans un souci de réciprocité en co-éducation.

↪ Les autres intervenants (orthophonistes, psychomotricienne, psychologue) pourront assurer leurs séances dans les locaux de la crèche.

↪ Des familles d'enfants sourds rennais pourront bénéficier des services de cette crèche.

↪ Des familles d'enfants sourds domiciliés hors de Rennes pourront également bénéficier de cet accueil puisque l'association a réservé trois « berceaux » pour les familles accompagnées par Kerveiza.

Les équipes conjointes vont ainsi être amenées à se rencontrer pour peaufiner le projet, apprendre déjà à travailler ensemble avant même l'ouverture.

L'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général 35 que nous avons rencontrés récemment à ce sujet valident totalement ce projet commun et nous invitent d'ailleurs à « faire des petits » dans d'autres coins du département !

Myriam DEMOLDER,
Directrice de Kerveiza

Bienvenue à

↪ **Geneviève DOREL**, Chef de service à l'IME des Hautes Roches (Saint Malo)

↪ **Yannick LE MOAL**, Directeur des M.E.C.S. « La Passerelle » (Saint Malo) et « La Maison du Couesnon » (Fougères).

Concours 2015... un nouveau projet...

Après « La Mer rêvée » en 2013 et « Une équipe, un totem » en 2014, le comité de gestion «Solidarité» des PEP 35 organisera en 2015 un nouveau concours s'adressant à **une classe entière de 6ème SEGPA**, avec à la clef un séjour de 4 jours en classe de découverte « mer » dans un centre PEP.

Comme l'an passé, nous bénéficierons du partenariat de la MAE Solidarité 35.

Rappelons pour mémoire que le premier concours avait été lancé grâce à un don de l'association «Les amis de la glisse» (Saint Aubin du Cormier)

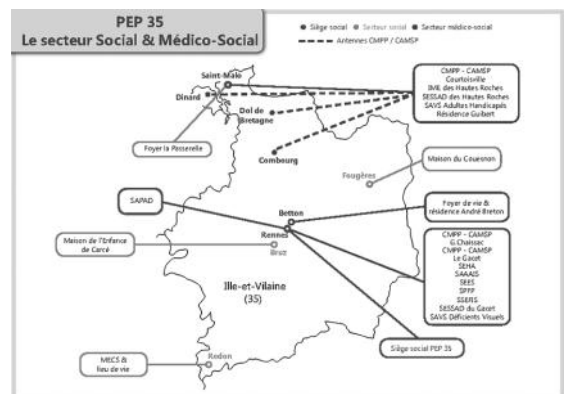
Affaire à suivre....

Les PEP 35 (secteurs SMS) dans le département

Depuis l'ouverture des établissements de Redon (voir nos précédents numéros) les PEP 35 sont désormais implantées aussi dans le sud du département.

Vous pouvez consulter «en couleurs» ce document cartographique sur notre site internet (rubrique « établissements et services) :

www.pep35.org/?page=etab



Journée organisée par le CMPP de St Malo, Dol, Dinard, Combourg

Dispositif «ENTREVUES»

Samedi 29 novembre 2014 de 10h à 17h30

L'ADOLESCENT, SUJET DE DÉSORDRE

Présentations cliniques et conversation
avec Marie-Hélène BROUSSE, psychanalyste,
membre de l'École de la Cause freudienne

Voir l'affiche au verso

Plaquette et bulletin d'inscription
disponibles sur le site

www.pep35.org
(rubrique «dernières brèves»)

Retrouvez nous sur Internet

Le site pep35.org sur
votre mobile...



Association Départementale
des Pupilles de
l'Enseignement Public
d'Ille et Vilaine

Bienvenue sur le site des PEP35

www.pep35.org

L'ADOLESCENT, SUJET DE DÉSORDRE



Samedi 29 novembre 2014

de 10h à 17h30

À la maison de la famille
18, place Anne de Bretagne
35400 St Malo



Journée organisée par le CMPP de St Malo
Dispositif Entrevues

En présence de Marie-Hélène Brousse
Psychanalyste, membre de l'École de la Cause freudienne

Inscriptions: cmpp.stmalo.dir@pep35.org Tel: 02 99 56 53 51

Réalisation: oger.pauline@yahoo.fr à partir d'une photo de Yoann Segalen



Ce bulletin est celui de tous les adhérents .
Merci à chacun de sa contribution.

Directeur de la publication: René MOREL

